

DJIBOUTI

ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

L'enquête nutritionnelle nationale menée en octobre et novembre 2007 a révélé un niveau alarmant du taux de malnutrition globale sévère qui s'élève à 16,8 % parmi les enfants âgés de moins de cinq ans ainsi qu'un taux de 2,4 % de malnutrition aiguë sévère. Environ 20 000 enfants âgés de moins de cinq ans requièrent une alimentation d'appoint et 5 000 doivent bénéficier d'une alimentation thérapeutique. Bien que le taux de létalité parmi les enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ait diminué de 11 % en 2006 à 5,3 % fin 2008, les prestations demeurent insuffisantes car moins de 40 % des enfants souffrant de malnutrition sévère sont pris en charge. La couverture des programmes de survie des enfants ainsi que des soins aux femmes enceintes et allaitantes se limite aux zones urbaines. Les programmes de protection en faveur des enfants particulièrement vulnérables sont eux aussi limités.

La rareté de l'eau dans ce pays semi-aride est principalement due à sa mauvaise qualité et aux difficultés d'accès aux ressources hydriques (souterraines à 95 %). Dans les zones rurales, 47,5 % de la population n'ont pas accès à une source protégée d'eau potable, et 30 % d'entre eux sont contraints d'utiliser une eau ne répondant pas aux normes d'hygiène minimales. Seulement 18,1 % de la population a accès des installations sanitaires améliorées.

ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

L'UNICEF jouera le rôle de chef de groupe pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène et collaborera étroitement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour appuyer le programme national de nutrition. L'action de l'UNICEF portera principalement sur des interventions de survie des enfants, visant 108 000 enfants âgés de moins de cinq ans et 90 000 mères.

Nutrition : l'UNICEF fournira des approvisionnements pour le traitement de 15 000 enfants souffrant de malnutrition modérée et de 3 000 enfants atteints de malnutrition sévère en vue de réduire le taux de létalité en dessous de 5 % et d'élargir la prise en charge des cas de malnutrition modérée et sévère, de 10 000 à 20 000 enfants.

Santé : près de 90 % des enfants âgés de moins de cinq ans bénéficieront d'un ensemble d'interventions sanitaires essentielles. Le Programme élargi de vaccination (PEV) sera consolidé au moyen d'activités de complément (fournitures de matériels de vaccination, renforcement des capacités à l'échelon du district, promotion de la mobilisation sociale et des approches communautaires).

Eau, assainissement et hygiène : l'UNICEF fournira des secours d'urgence dans ce secteur à environ 55 000 personnes par le biais des activités ci-après : évaluation des besoins en vue d'aider l'UNICEF à mieux planifier l'organisation des secours, continuation de la fourniture d'eau potable dans 30 sites en offrant principalement une aide pour le transport de l'eau par camions (essentiellement sous forme de carburant) afin de desservir jusqu'à 25 000 personnes. Une assistance sera donnée pour creuser plus profondément des puits existants et mieux protéger 100 puits traditionnels. Quelque 20 citernes souterraines à usage domestique seront construites et 25 puits et 10 trous de sonde seront forés. L'UNICEF fournira également 100 pompes manuelles, des trousseaux pour contrôler la qualité de l'eau, des équipements fonctionnant à l'énergie solaire ainsi que des tonneaux en plastique destinés à 1 000 foyers pour conserver l'eau et l'utiliser de façon hygiénique.

Protection de l'enfance : les interventions en faveur de la survie des enfants seront rapidement étendues et les soins aux femmes enceintes et allaitantes seront améliorés tout en élargissant la couverture aux zones rurales et en s'efforçant d'atteindre et de protéger les orphelins et les autres enfants vulnérables.

Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009*

Secteur	\$US
Nutrition	1 024 334
Santé	500 000
Eau, assainissement et hygiène	4 253 348
Protection de l'enfance	200 000
Total**	5 977 682

* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

** Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7 %. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.